

Déclaration liminaire SE-UNSA CAPD du 18 avril 2014

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Nièvre,

Lors de nos différentes rencontres sur le thème de la carte scolaire, nous vous avons demandé de revenir à un dialogue social. Nous savons que vos marges de manœuvres sont minces et qu'avec un solde d'enseignants sans évolution positive ; pour ouvrir à un endroit, il faut fermer à un autre. Oui ! Nous vous avons tout de même demandé quelques modifications et nous avons tout de même obtenu 3 satisfactions : à Garchizy, à Varennes Vauzelles et à Cosne. Nous tenons à vous en remercier et nous espérons que cela est le signe de plus de dialogue social, de plus de concertation, de plus d'écoute de votre part à nos demandes que nous pensons légitimes.

Lors de cette CAPD, nous souhaitons mettre en avant les demandes de postes adaptés et d'allègement de service. Nous avons contacté nos collègues demandeurs et nous sommes stupéfaits des inquiétudes qui les envahissent. Pourtant beaucoup d'entre eux ont un avis favorable du médecin de prévention pour avoir un allègement ou un poste adapté et ils appréhendent pourtant votre décision. Comment pourrait-on, même le directeur académique aller à l'encontre de l'avis médical. Nous avons pourtant des exemples en tête et le témoignage plus particulier d'une collègue qui a passé le concours de professeur des écoles réservé au travailleur handicapé mais qui une fois la titularisation obtenue ne bénéficie d'aucune adaptation. La différenciation n'est-elle pas une obligation ? La reconnaissance et la prise en compte de travailleur handicapé ne sont-elles pas une obligation dans l'éducation nationale surtout avec une campagne de publicité comme les affiches que je vous rapporte d'une salle des maîtres avec le slogan : « Mon handicap, j'ai bien fait d'en parler ».

Enfin, nous terminerons notre intervention, en abordant un autre sujet : celui du 80 %. Comme l'an dernier, nous réitérons notre demande de voir accorder cette quotité à nos collègues qui souhaitent pouvoir en bénéficier. Puisqu'elle est possible dans d'autres départements, comme la Côte d'Or, pourquoi ne serait-ce pas le cas dans la Nièvre ? Nous espérons que cette année, vous donnerez satisfaction à nos collègues sur ce dossier.